Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mme Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-28
Indemnisation du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24,

Le Conseil Municipal fixe comme suit les indemnités du Maire et des Adjoints, à compter de leur prise de fonctions :

- **Indemnité du Maire** : taux maximal prévu par la loi, soit **17 % de l'indice 1015**,
- **Indemnité des Adjoints** : taux maximal prévu par la loi, soit **6.60 % de l'indice 1015,** par adjoint (soit 19.80%), réparti comme suit :
  - **M. HENRY Gérard,** Premier adjoint : **7 % de l'indice 1015**
  - **M. MIVIELLE Jean-Claude,** Deuxième adjoint**, 7 % de l'indice 1015**
  - **M. ROUX Luc,** Troisième adjoint, **5.80% de l'indice 1015.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 AVR. 2014
et publication ou notification
du 14 AVR. 2014